

N° CP 2^e/76-06
Séance du 13 JUIL. 2006

**AIDE AU CONSEIL GEODE
(GESTION OPERATIONNELLE ET DYNAMIQUE DES ENTREPRISES)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 94/I-F-201/6 du 16 février 1994 du Conseil Général relative à la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 14 mars 1994 relative aux modalités de la participation du Département du Haut-Rhin au système GEODE,
- VU la délibération n°97/II – 201/8 du 9 juin 1997 du Conseil Général relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 23 juin 2000 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU la délibération de la Commission Permanente du 20 juin 2003 relative à la reconduction de la convention GEODE,
- VU les conventions des 17 mars 1994, 26 juin 1997, 29 août 2000 et 3 septembre 2003 entre le Département du Haut-Rhin et la Banque de France,
- VU la délibération n°2006/I – 2e/04 du Conseil Général des 8 et 9 décembre 2005 relative au Budget Primitif du Développement économique et universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

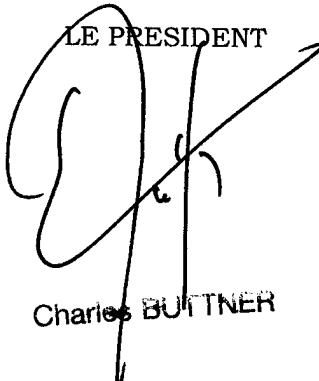
.../...

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ autorise le Président à signer les accords de participation,
- ❖ autorise le versement d'une subvention aux entreprises suivantes :
 - 1 520 € à PLASTRANCE SA à Brunstatt
 - 1 520 € à AEA Architecture Etudes et Aménagements à Mulhouse
 - 1 500 € à MAISON CORRADI SA à Wittelsheim
 - 1 520 € aux ETS BRAND-PORTAS à Hirsingue
 - 1 520 € à BLANC TIP TOP SARL à Mulhouse.
- ❖ précise que la participation départementale sera prélevée sur le programme F024 « Aides aux entreprises et organismes divers » chapitre 65, nature 6574, fonction n° 93, enveloppe n° 2678 du budget départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 JUIL 2006
Publication 21 JUIL 2006
Pour le Président du Conseil Général
délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
18 JUIL. 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions